

**Direction de l'Urbanisme**

N/Réf : GLLF/VR

Affaire suivie par : Valérie Roland

Téléphone : 01.60.37.70.51

Email : [vroland@mairie-torcy.org](mailto:vroland@mairie-torcy.org)

Monsieur le président de la mission  
régionale d'Autorité environnementale  
DRIEAT / SCDD  
Département Evaluation  
Environnementale  
12 cours Louis Lumière CS 70027  
94307 VINCENNES CEDEX

Torcy, le 14 février 2023

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le dossier de demande d'examen au cas par cas portant sur le projet de modification de notre Plan Local d'Urbanisme (PLU). Cette procédure a pour objectifs :

- Préservation des espaces naturels des coteaux
- Création d'une zone A (agricole) aux 40, 42, 44 avenue du Président François Mitterrand
- Extension du cimetière : agrandissement de la zone UL (équipements publics)
- Préservation de la continuité boisée du parc de la Fosse aux Loups
- Ajustement du zonage dans la ZAC des Coteaux
- Autres ajustements mineurs et correction d'erreurs matérielles

Cette procédure fait l'objet d'un examen au cas par cas, vous trouverez donc ci-joint les pièces suivantes :

- Le formulaire « Demande d'examen au cas par cas », ainsi que l'autoévaluation,
- Le rapport de présentation de la procédure de modification
- Le dossier de modification


En vous souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.



**Guillaume LE LAY-FELZINE**

Maire



	<b>Examen au cas par cas réalisé par la personne publique responsable en application des articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme pour un plan local d'urbanisme</b>
	Demande d'avis conforme à l'autorité environnementale sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale
Articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme	

**En cas d'avis tacite, le formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale**

*Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.*

*Votre attention est appelée sur le fait que les réponses apportées dans les cases de ce formulaire constituent des éléments particuliers sur lesquels votre analyse prendra appui, mais ils ne constituent pas l'analyse qui est à développer (rubrique 6)*

<b>Cadre réservé à l'autorité environnementale</b>		
Date de réception :	Date de demande de pièces complémentaires :	N° d'enregistrement
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

<b>1. Identification de la personne publique responsable</b>
<b>Dénomination</b>
Commune de Torcy
<b>SIRET/SIREN</b>
SIRET : 217 704 683 00283 – SIREN : 217 704 683
<b>Coordonnées (adresse, téléphone, courriel)</b>
Place de l'Appel du 18 juin 1940, 77200 TORCY - 0160373737
<b>Nom, prénom et qualité de la personne physique habilitée à représenter la personne publique responsable</b>
Guillaume LE LAY – FELZINE, Maire
<b>Nom, prénom et qualité de la personne physique ressource (service technique, bureau d'étude, etc.)</b>
Philippe ALBAREDE – Bureau d'études Espace Ville
<b>Coordonnées de la personne physique ressource (adresse, téléphone, courriel)</b>
ESPACE VILLE 84 bis avenue du Général Leclerc 78220 Viroflay

Ligne directe : 01.30.24.98.88  
 philippealbarede@espaceville.fr

**2. Identification du PLU**

**2.1 Type de document concerné (PLU, PLU(i))**

PLU

**2.2 Intitulé du document**

Modification n°2 du PLU de Torcy

**2.3 Le cas échéant, la date d'approbation et l'adresse du site Internet qui permet de prendre connaissance du document**

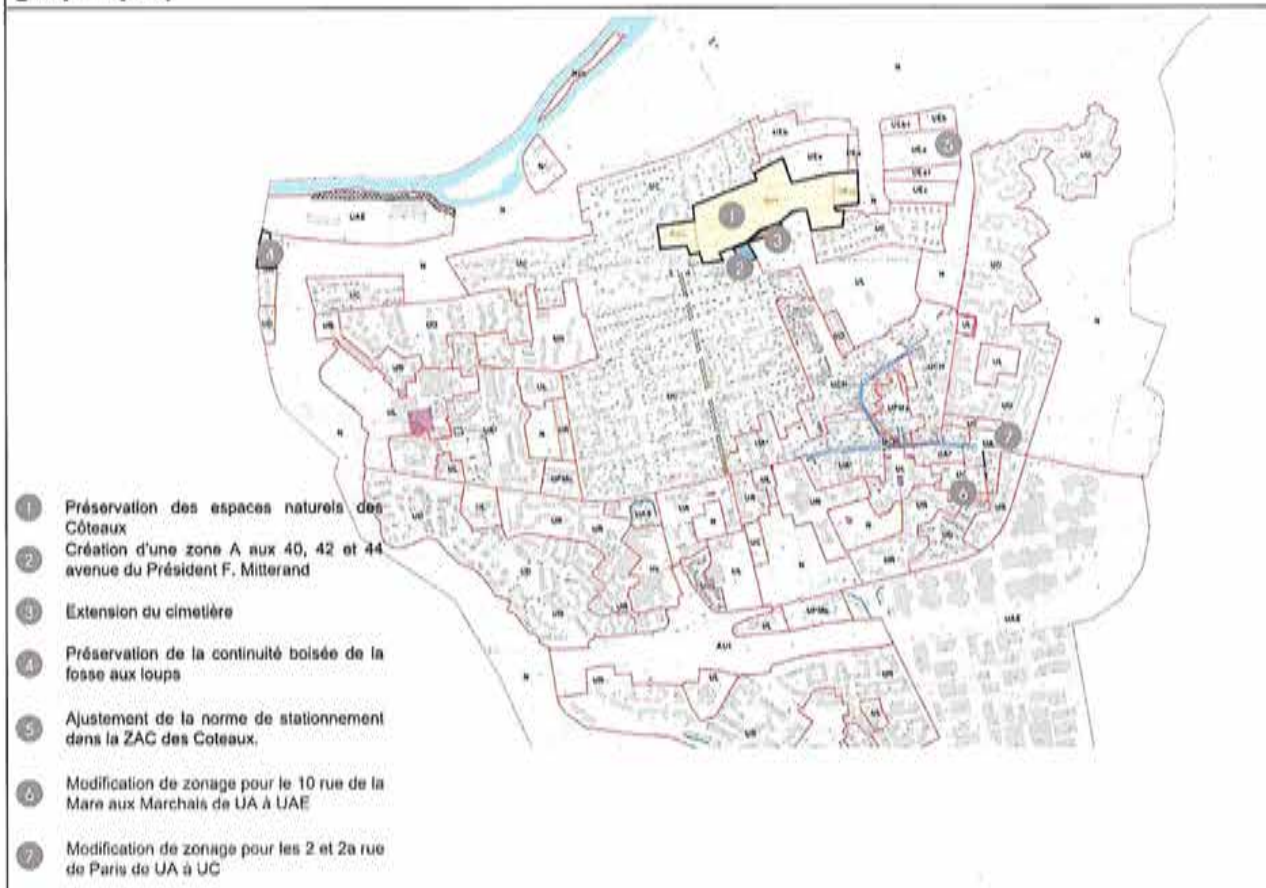
PLU approuvé le 24 mars 2017

<https://www.ville-torcy.fr/developpement-urbain/autorisations-durbanisme/les-documents-du-plan-local-durbanisme-plu/>

**2.4 Territoire (commune(s) ou EPCI) couvert par le PLU**

Commune de Torcy

**2.5 Secteurs du territoire concernés par la procédure de révision, de modification ou de mise en compatibilité du PLU (matérialiser la localisation sur un document graphique)**



<b>3. Contexte de la planification</b>
<b>3.1 Documents de rang supérieur et documents applicables</b>
Le territoire est-il couvert par un document de planification régionale (SAR, SDRIF, PADDUC, SRADDET) ?
<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, nom du document et date d'approbation :
SDRIF approuvé le 27 décembre 2013
Le territoire est-il couvert par un SCoT ?
<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, nom du SCoT et date d'approbation :
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Le territoire est-il couvert par d'autres types de documents exprimant une politique sectorielle (schéma d'aménagement et de gestion des eaux, plan de gestion des risques d'inondation, charte de parc naturel, PCAET, etc.) ?
Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) Le Schéma Régional Eollen (SRE) L'Agenda 21 communal
<b>3.2 Précédentes évaluations environnementales du PLU</b>
Le PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale lors de son élaboration
<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser la date de l'avis de l'AE sur l'évaluation environnementale
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Si non, préciser, le cas échéant, la date de la décision issue de l'examen au cas par cas concluant à l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale
6 juin 2016
Si cette évaluation environnementale a été réalisée, a-t-elle été actualisée ?
<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser la date de l'actualisation
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Comment l'avis de l'autorité environnementale relatif à cette évaluation environnementale ou son actualisation a été pris en compte ? Expliquer les conséquences sur la procédure actuelle
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

## Annexe II

Depuis l'évaluation environnementale initiale, ou sa dernière actualisation, le PLU a fait l'objet d'une procédure d'évolution qui n'a pas fait l'objet d'évaluation environnementale

Oui

Non

Si oui, préciser sa date d'approbation et son objet

Modification n°1, approuvée le 1<sup>er</sup> juin 2018 ;  
 Modification simplifiée n°1, approuvée le 13 décembre 2019 ;  
 Modification simplifiée n°2, approuvée le 25 mai 2022.

### 4. Type de procédure engagée et objectifs de la procédure donnant lieu à la saisine

#### 4.1 Type de procédure (révision, modification, mise en compatibilité) et fondement juridique

Modification de droit commun du PLU

#### 4.2 Caractéristiques générales du territoire couvert par le PLU

4.2.1 Population concernée par le document, d'après le dernier recensement de la population (données INSEE)

22 030 habitants en 2019 INSEE 01/01/2022

#### 4.2.2 Caractéristiques spatiales

Superficie totale (en hectares)	615,7 ha			
Superficie par zones	Actuellement		Après évolution	
	Superficie (en ha)	Pourcentage de la superficie du territoire	Superficie (en ha)	Pourcentage de superficie du territoire
zones U	324,9	52,8	324,3	52,6
zones 1 AU	18,2	3	11,2	1,9
zones 2 AU	0	0	0	0
zones A	0	0	0,2	4,1
zones N	272,6	44,3	280	45,8
<b>Total</b>	<b>615,7</b>	<b>100</b>	<b>615,7</b>	<b>100</b>

4.2.3 Rappel des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain fixés par le projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

L'axe 2 du PADD du PLU de Torcy intitulé « Un développement maîtrisé » identifie l'orientation suivante : « Limiter la consommation de terres agricoles ou naturelles à ce qui est strictement nécessaire dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs du présent PADD (soit limiter la consommation des espaces naturels et agricoles à 6 hectares). ».

#### 4.3 Caractéristiques de la procédure

4.3.1 Contenu et objectifs de la procédure

## Annexe II

La présente procédure de modification du PLU de Torcy entend mettre en œuvre plusieurs précisions et ajustement du règlement du PLU, qui poursuivent principalement les objectifs suivants :

- 1/ Préservation des espaces naturels des coteaux ;
  - Modification du classement des zones situées dans le secteur des coteaux de la Marne
  - Suppression de l'OAP n°5 sur le Chemin de la Grande Voirie
- 2/ Création d'une zone A (agricole) aux 40, 42, 44 avenue du Président François Mitterrand ;
- 3/ Extension du cimetière : agrandissement de la zone UL (équipements publics) ;
- 4/ Préservation de la continuité boisée du parc de la Fosse aux Loups ;
- 5/ Ajustement du zonage dans la ZAC des Coteaux ;
- 6/ Autres ajustements mineurs et rectification d'erreur matérielle.

L'ensemble des points modifiés sont détaillés dans le rapport de présentation justifié joint au présent dossier.

**4.3.2 La procédure a pour objet d'ouvrir une ou des zones à l'urbanisation ou de pouvoir autoriser des constructions**

- Oui  
 Non

Si oui, préciser la localisation et la superficie

3 800 m<sup>2</sup> sont ouverts à l'urbanisation, au nord et à l'est du cimetière existant, en continuité avec celui-ci. Cette ouverture à l'urbanisation a uniquement pour but de permettre l'extension du cimetière.

Les incidences sur l'environnement de cette ouverture à l'urbanisation, ainsi que les incidences au regard des objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ou, pour les territoires ultra-marins, au regard des objectifs de conservation des espaces nécessaires aux fonctionnalités écologiques ont-elles été analysées dans l'évaluation environnementale initiale ou dans sa version actualisée ?

- Oui  
 Non

Si oui, préciser les pages de l'évaluation environnementale initiale ou de son actualisation et l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance du document

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**4.3.3 La procédure a pour objet ou pour effet d'augmenter la densité de certains secteurs**

- Oui  
 Non

Si oui, préciser la localisation et la superficie

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**4.3.4 La procédure a pour objet :**

- de créer un espace boisé classé

- Oui  
 Non

Si oui, préciser la localisation et la superficie

## Annexe II

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- de déclasser un espace boisé classé <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser la localisation et la superficie
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- de classer de nouveaux espaces agricoles, naturels ou forestiers <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser la localisation et les superficies
Environ 7 hectares de nouvelles zones naturelles environ 2 300 m <sup>2</sup> de nouvelles zones agricoles
- de déclasser un espace agricole, naturel ou forestier <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser la localisation et les superficies
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- de créer de nouvelles protections environnementales <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser les protections et leurs superficies
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- de supprimer une protection édictée en raison des risques de nuisance, qualité des sites, paysages, milieux naturels <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser les protections et leurs superficies
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
<b>4.4 Mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une déclaration de projet</b>
- Description de l'opération ou du projet nécessitant la mise en compatibilité et indications des éléments devant être mis en compatibilité avec le projet
La procédure concernée est une modification de PLU, pas une déclaration de projet.
- Le projet concerné par la mise en compatibilité est soumis à évaluation environnementale : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance de la décision issue de l'examen au cas par cas ou de l'étude d'impact du projet concerné par la mise en compatibilité
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
<b>4.5 Mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une procédure intégrée</b>



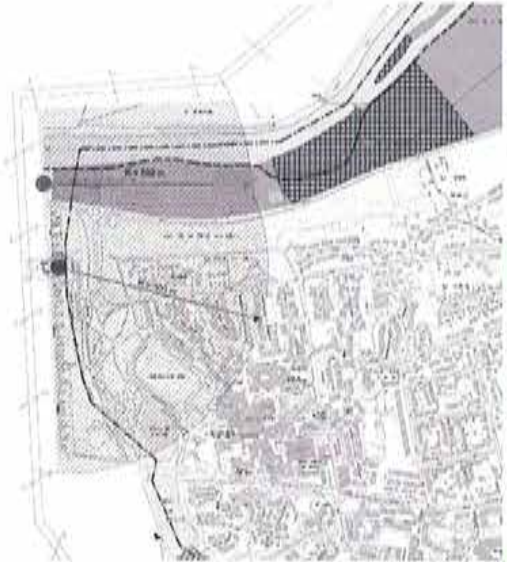

<b>(L. 300-6-1)</b>
- Description de l'opération ou du projet nécessitant la mise en compatibilité et indications des éléments devant être mis en compatibilité avec le projet
- Le projet concerné par la mise en compatibilité est soumis à évaluation environnementale : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance de la décision issue de l'examen au cas par cas ou de l'étude d'impact du projet concerné par la mise en compatibilité
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
<b>4.6 Mise en compatibilité du PLU avec un document supérieur</b>
- Document(s) avec le(s)quel(s) le PLU est mis en compatibilité : parmi les documents listés à la <b>rubrique 3.1</b> , intitulé du document, date d'approbation et l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance du document
Il ne s'agit pas d'une mise en compatibilité avec un document de rang supérieur.
- Motif pour lequel le PLU est mis en compatibilité
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
<b>4.7 La procédure a des effets au-delà des frontières nationales</b> <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
<b>Si oui, préciser les effets</b>
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

<b>5. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure</b>			
<b>5.1 Le plan local d'urbanisme est concerné par :</b>			
	Oui	Non	Si oui, précisez
Les dispositions de la loi montagne	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Les dispositions de la loi littoral	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve institués en application,	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.


## Annexe II

respectivement, des articles L. 332-1 et L. 332-16 du code de l'environnement			
Un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un site inscrit : « Le Moulin de Douvres » par arrêté du 25 septembre 1944.  Cependant, celui-ci n'est pas impacté par la présente modification.
Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le territoire communal est couvert par un Plan des surfaces submersibles (PSS) approuvé le 13/07/1994. Ce plan vaut Plan de Prévention des Risques (PPR) par application de la loi 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'Environnement (décret d'application n°95-1089 du 5 octobre 1995). Par ailleurs, un projet de PPRi (Plan de Prévention des Risques d'inondation) a été prescrit le 05/02/2007.  De plus, la commune est classée comme Territoire à Risque d'Inondation (TRI), avec un risque de crue liée à un débordement lent de cours d'eau. Ce TRI a été défini par arrêté du préfet coordonnateur de bassin le 27/11/2012.  La zone de coteau au nord du territoire ainsi que les espaces à l'ouest du territoire sont classés en zone d'aléa fort ou moyen au mouvement de terrain par retrait et gonflement des argiles. Cela concerne notamment la ZAC des côteaux de la Marne.  La commune est soumise à des risques liés à la présence de carrières souterraines abandonnées/cavités souterraines présentant des risques naturels prévisibles pour les personnes.
Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Selon les données de la base nationale des installations classées, le territoire compte 4 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Annexe II

<p>stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement</p>			<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nom établissement</th> <th>Code postal</th> <th>Commune</th> <th>Régime</th> <th>Statut</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>BESTROLET et Fils</td> <td>77200</td> <td>TORCY</td> <td>Inconnu</td> <td>Non Seyevo</td> </tr> <tr> <td>CARRÉPOUR ex CONTINENT</td> <td>77200</td> <td>TORCY</td> <td>Inconnu</td> <td>Non Seyevo</td> </tr> <tr> <td>IMPRESSE SNC (EX TORCY QUERBECQ-ARTO)</td> <td>77200</td> <td>TORCY</td> <td>Inconnu</td> <td>Non Seyevo</td> </tr> <tr> <td>RIHA</td> <td>77200</td> <td>TORCY</td> <td>Autorisation</td> <td>Non Seyevo</td> </tr> </tbody> </table>	Nom établissement	Code postal	Commune	Régime	Statut	BESTROLET et Fils	77200	TORCY	Inconnu	Non Seyevo	CARRÉPOUR ex CONTINENT	77200	TORCY	Inconnu	Non Seyevo	IMPRESSE SNC (EX TORCY QUERBECQ-ARTO)	77200	TORCY	Inconnu	Non Seyevo	RIHA	77200	TORCY	Autorisation	Non Seyevo
Nom établissement	Code postal	Commune	Régime	Statut																								
BESTROLET et Fils	77200	TORCY	Inconnu	Non Seyevo																								
CARRÉPOUR ex CONTINENT	77200	TORCY	Inconnu	Non Seyevo																								
IMPRESSE SNC (EX TORCY QUERBECQ-ARTO)	77200	TORCY	Inconnu	Non Seyevo																								
RIHA	77200	TORCY	Autorisation	Non Seyevo																								
<p>Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</p>																									
<p>Un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</p>																									
<p>Des abords des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le territoire est concerné par le périmètre de 500 m de protection aux abords de la Cité Menier à Noisiel, au nord-ouest de la commune.</p>  <p>Protection des Monuments historiques (Extrait du plan des servitudes, PLU actuel)</p>																									
<p>Une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le SRCE identifie des zones humides à Torcy le long des côteaux de la Marne ainsi que le long de la limite communale ouest du Val Maubée à la Marne.</p>  <p>Carte des zones de la Trame Verte et Bleue</p>																									

Annexe II

<p>Une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique)</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le SRCE identifie les objectifs de préservation et de restauration suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'A104 constitue un obstacle des corridors arborés à traiter prioritairement ;</li> <li>- Le corridor de la sous-trame arborée au niveau du golf et de la Marne est à préserver ;</li> <li>- La Marne est un corridor alluvial à préserver.</li> </ul> <div style="text-align: right; font-size: small;">  </div>
<p>Une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Torcy comprend deux Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une ZNIEFF de type 1 : « plan d'eau et milieux associés à Torcy »</li> <li>- Une ZNIEFF de type 2 : « Vallée de la Marne de Gournay-sur-Marne à Vaires-sur-Marne ».</li> </ul>
<p>Un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</p>
<p>Un espace concerné par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ;</li> <li>- un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ;</li> <li>- un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</p>
<p>Un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Autre protection</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</p>
<p><b>5.2 Le ou les secteurs qui font l'objet de la procédure donnant lieu à la saisine sont concernés par :</b></p>			


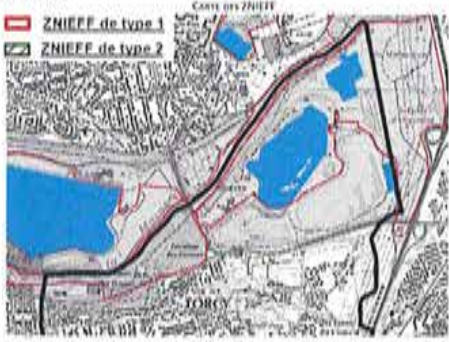
	Oui	Non	Si oui, précisez
Les dispositions de la loi montagne	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Les dispositions de la loi littoral	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Autre protection	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**5.3 Le ou les secteurs qui font l'objet de la procédure donnant lieu à la saisine se situent dans ou à proximité :**

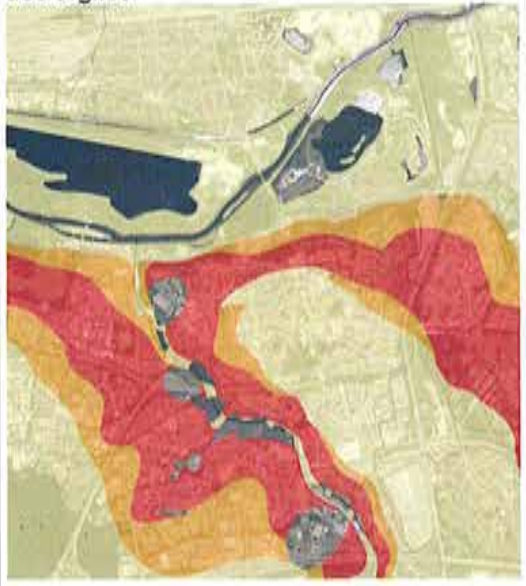
	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

## Annexe II

réserve instituée en application, respectivement, de l'article L. 332-1 et des articles L. 332-16 à L. 332-18 du code de l'environnement			
D'un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un site inscrit : « Le Moulin de Douves » est situé à 800 mètres environ de la zone concernée par le reclassement en zone N.
D'un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un abord des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain situé en zone UR, et qui a pour objet d'être classé en zone N dans le cadre de la modification, est concerné par le périmètre de protection des abords de la Cité Menier à Noisiel. Le passage en zone naturelle ne vient pas contredire les objectifs de cette protection.
D'une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La carte des trames vertes du PLU de Torcy inclut les espaces boisés concernés par le reclassement en zone N.

			<p>LA TRAME VERTE ET BLEUE du Parc de la Vallée de la Marne</p>  <p> <input type="checkbox"/> Espaces verts de nature d'Etat  <input type="checkbox"/> Espaces en forêt communale plantés  <input type="checkbox"/> Jardins familiaux et communaux  <input type="checkbox"/> Secteurs de projet et d'urbanisme à étudier         </p>
<p>D'une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p>Les ZNIEFF identifient la vallée de la Marne située à proximité immédiate des coteaux de la Marne concernés par le reclassement en zone N</p>  <p> <input checked="" type="checkbox"/> ZNIEFF de type 1  <input checked="" type="checkbox"/> ZNIEFF de type 2         </p>
<p>D'un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme</p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	
<p>D'un espace concerné par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ;</li> <li>- un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ;</li> <li>- un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code</li> </ul>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</p>

Annexe II

D'un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Autre protection	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les espaces à reclasser en zone N sont concernés par le risque de retrait-gonflement des argiles.</p> 

**5.4 Des constructions à usage d'habitation ou des établissements recevant du public sont-ils prévus dans des zones de nuisances (nuisances sonores, qualité de l'air, pollution des sols, etc.) ?**

- Oui  
 Non

Si oui, précisez :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

### 6. Auto-évaluation

L'auto-évaluation doit **identifier** les effets potentiels de la procédure qui fait l'objet du présent formulaire compte-tenu de sa nature, de sa localisation – c'est-à-dire en prenant en compte la sensibilité du territoire concerné - et **expliquer** pourquoi la procédure concernée n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement.



Se reporter à la rubrique 6 de la notice explicative pour le détail de la démarche permettant l'auto-évaluation. Fournir une note détaillée en annexe (cf. point 8).

### 7. Autres procédures consultatives

#### 7.1 Date prévisionnelle de transmission du projet aux personnes publiques associées

Juin 2023

#### 7.2 Autres consultations envisagées (consultations obligatoires et facultatives)

#### 7.3 Procédure de participation du public envisagée

- enquête publique

Oui

Non

- participation du public par voie électronique

Oui

Non

- enquête publique unique organisée avec une ou plusieurs autres procédures

Oui

Non

Si oui, préciser lesquelles

Procédure de révision allégée du PLU de Torcy également

- autre, préciser les modalités

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

1	Dossier de révision, modification ou mise en compatibilité du PLU (comprenant notamment, le cas échéant, l'exposé des motifs des changements apportés)	<input checked="" type="checkbox"/>
---	--	-------------------------------------

2	L'auto-évaluation	<input checked="" type="checkbox"/>
---	-------------------	-------------------------------------

#### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le déposant

Veillez préciser les annexes jointes au présent formulaire, ainsi que les rubriques auxquelles elles se rattachent

Rapport de présentation détaillé et justifié de l'ensemble des modifications apportées ;  
L'auto-évaluation.

### 9. Engagement et signature

Annexe II

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

(personne publique responsable)

Fait à	Torcy		Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Nom	Guillaume LE LAY-FELZINE		
Qualité	Maire		

Signature



**Guillaume LE LAY-FELZINE**  
**Maire de Torcy**